

ORDRE DES ARCHITECTES ET DES INGENIEURS-CONSEILS DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

OAI INFO 2006 n°57

BULLETIN D'INFORMATION

SOMMAIRE	MARS 200
2	EDITORIAL
4	LA VIE DE L'ORDRE
4	PORTRAIT OAI 1990-2005
5	ASSEMBLEE GENERALE DE L'OAI
9	MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME DE POLITIQUE ARCHITECTURALE
10	FORUM EUROPEEN DES POLITIQUES ARCHITECTURALES
11	ASSEMBLEE GENERALE DU CAE
12	LEGISLATION EUROPEENNE
13	ACTIVITES DE PROMOTION ET DE PUBLICATION DE L'OAI
15	FORMATION
16	DEONTOLOGIE
17	MARCHES PUBLICS
21	FUTUR SIEGE ALIAI / OAI
22	FONDATION
23	ESPACE D'UNE VIE
24	CALENDRIER DES ACTIVITES PASSEES
25	CALENDRIER DES ACTIVITES A VENIR
26	COMITES ET COMMISSIONS
28	TABLEAU DE L'ORDRE

ONLINE www.oai.lu



Veuillez consulter le Forum Membres du site Internet OAI www.oai.lu pour toutes les informations concernant, entre autres, les rubriques ci-après :

- > Actualités / Communication
- > Concours et
- Appels de candidature
- > Contrats-types
- > Formations
- > Législation / réglementation OAI
- > Publications officielles

Nouveau service:

Annuaire des membres OAI établis au Luxembourg:

L'Ordre a mis en place un moteur de recherche sur base des critères suivants : nom du bureau, localité, activité. Vous accéderez à une fiche d'information reprenant les coordonnées du bureau, les gérants, l'effectif, les domaines d'activité et, le cas échéant, un lien direct vers le site Internet du membre.

MOT DU PRESIDENT

Malgré une activité très diversifiée et extrêmement soutenue - ou serait-ce justement à cause d'elle - nous n'avions plus publié de «bulletin de l'OAI» pendant plus de deux ans.

Espérons que cette longue absence, et l'intention de revenir à une parution plus régulière, décuplent le plaisir de découvrir ce numéro très fourni, illustration des multiples facettes de notre engagement.

L'effort de communication doit être au moins proportionnel à l'importance des sujets traités. Les différents types de communications et d'informations pour nos membres et autres lecteurs requièrent des supports variés, et je me réjouis de l'accord de collaboration et d'abonnement que nous avons pu signer avec la revue « adato ». Désormais les informations de l'OAI peuvent être lues dans :

- > www.oai.lu, un site internet (ouvert au grand public) avec un forum très documenté (réservé aux membres), mis à jour quotidiennement
- > les « newsletter », condensés mensuels des sujets importants pour les membres
- > les pages OAI dans « adato » et « Revue Technique » paraissant trimestriellement, et adressées aux membres
- > le « bulletin de l'OAI », adressé aux membres et à leurs interlocuteurs publics et privés

Notons encore avec satisfaction, que le soin apporté à toutes les publications et présentations publiques de l'OAI nous a valu (avec notre agence « rose de claire ») une médaille d'argent dans la catégorie Corporate Design aux « Communication et Design Awards 2006 » récemment décernées par un jury international de professionnels en la matière.

Un grand Merci à tous ceux qui collaborent au succès de nos actions et de leur communication !

Et bonne lecture!

EDITORIAL OAI © 03 / 2006

EDITORIAL L'ORDRE DANS TOUS SES ETATS

Action de communication

Décidément, le site Internet / le Forum des membres OAI, les newsletters, les circulaires, le rapport annuel structuré par ordre thématique, les différents courriers, les diverses assemblées, réunions et séances d'information témoignent largement de la multitude des activités de l'OAI et ils en apportent des informations détaillées et instantanées.

Afin d'offrir un repère fixe et convivial dans cette vague d'information, le bulletin illustré de l'Ordre sera relancé sur base de 4 parutions par an (mars, juin, octobre, décembre). Il constituera un vecteur de communication non seulement vers les membres, mais également vers nos interlocuteurs des secteurs public et privé.

Le bulletin est diffusé sur un tirage de 2000 exemplaires :

- aux membres OAI
- aux députés luxembourgeois >
- aux députés européens >
- aux membres du gouvernement
- > aux bourgmestres et services techniques des administrations communales
- aux administrations et instances publiques luxembourgeoises >
- aux organismes culturels luxembourgeois
- à divers ordres, chambres, instituts, associations, fédérations, écoles et universités au Luxembourg et à l'étranger.

Nous lançons un appel de participation pour enrichir le contenu du bulletin, notamment par des contributions pour les rubriques « Tribune libre » et « Dossiers professionnels » prévues pour les prochains numéros.

Le Forum du site Internet OAI permet également, par la rubrique « Informations diverses fournies par les membres », un échange « online » entre les membres de l'OAI.

Suite à notre dernière assemblée générale, la communication interne de l'Ordre s'est dynamisée surtout par la réactivation du comité des architectes, au sein duquel une quinzaine de jeunes membres est très active par leurs apports constructifs, et par celle du comité des ingénieurs-conseils.

L'adoption par le Conseil de gouvernement du programme de politique architecturale constitue un événement clé par rapport aux efforts de l'OAI de conférer à l'architecture et à l'ingénierie sa véritable dimension aux niveaux politique, économique, social, artistique et culturel.

Pour s'assurer que ce programme d'action ambitieux ne reste pas lettre morte, l'effort de tous sera de mise, afin de garantir à notre cadre de vie un développement durable et de qualité.

Action européenne

La dimension européenne de l'engagement de l'Ordre s'est manifestée par l'organisation du Forum européen des politiques architecturales au Luxembourg et par la présidence luxembourgeoise du Conseil des Architectes d'Europe, qui s'est clôturée par l'assemblée générale du CAE en novembre dernier au Luxembourg.

Action de promotion et de publication

Les nombreuses publications et expositions de l'OAI et les différentes actions de sensibilisation seront coordonnées et mises en œuvre dans un cadre général par la Commission OAI « Promotion » nouvellement constituée, en vue d'assurer une meilleure visibilité aux professions d'architecte et d'ingénieur-conseil.

Action de formation

Inspiré par le fort succès du cycle de formation « Energie a Bauen », l'Ordre s'avancera davantage dans ce domaine en s'appuyant sur des partenaires fiables, tels que le Centre de Recherche Public Henri Tudor...



Action politique

EDITORIAL OAI © 03 / 2006

Action législative

Nos contributions et actions judiciaires dans le cadre de l'amendement de la loi « aménagement communal et développement urbain » ont porté leurs fruits. La mise en place d'un règlement grand-ducal « concours » sera finalisée sous peu.

Action disciplinaire

Les décisions du Conseil de discipline contribueront à donner sa véritable valeur au code de déontologie, qui établit les bases essentielles de la profession libérale, à savoir : compétence, indépendance professionnelle, confraternité, intégrité. Le temps de l'impunité est révolu.

La déontologie est au service du maître d'ouvrage en l'assurant d'un conseil indépendant exempt de tout conflit d'intérêt.

Action d'organisation professionnelle

La renégociation des contrats-types avec l'Etat est essentielle du fait que les honoraires, étant la seule source de revenus, doivent être équitables et suffisants afin que les architectes et les ingénieurs garants d'un développement durable de notre cadre de vie puissent maintenir leur indépendance professionnelle, critères essentiels et indispensables pour toute mission d'intérêt public.

Action fédératrice

Le monde de la construction est en pleine mutation; le concours d'un nombre croissant de spécialistes est demandé par le maître d'ouvrage.

Nous étudions actuellement l'intégration au sein de l'OAI de tous ces acteurs - tels qu'architectes d'intérieur, paysagistes, urbanistes, aménageurs du territoire, géomètres, ... - avec l'objectif de fédérer les concepteurs du domaine de la construction, en tant que conseillers indépendants au service du maître d'ouvrage et soumis à une même déontologie.

Rétrospective

Le Portrait OAI 1990–2005 retrace la panoplie des activités de l'Ordre, qui est au service de l'intérêt public, de ses membres et des maîtres d'ouvrage depuis 15 ans.

La rubrique « Espace d'une vie » des prochains bulletins documentera l'activité professionnelle des membres honoraires de l'OAI.

Action de bâtisseur

Le futur siège permettra à l'OAI de se consacrer encore davantage à son rôle essentiel de plate-forme d'échanges et de communications pour les membres, nos interlocuteurs, les maîtres d'ouvrage et le grand public. Le soutien de tous est requis pour réaliser un objet exemplaire.

Bonne et agréable lecture!

Pierre HURT, Directeur



PORTRAIT OAI 1990-2005

L'OAI au service de l'intérêt public, de ses membres et des maîtres d'ouvrage







PS : Pour pouvoir agir d'une manière réfléchie, un travail de mémoire est de mise.

Connaître le passé permet de mieux gérer le présent et de préparer le futur.

Dès lors, nous lançons un appel aux personnes intéressées à retracer l'histoire des architectes, des ingénieurs, de leurs organisations professionnelles et de l'architecture/ingénierie au cours du 20^{ème} siècle au Luxembourg.

En effet, les recherches pour ce portrait ont dévoilé que les sources d'information encore disponibles méritent un tel travail, qui pourra se faire dans le cadre d'un projet de l'Université du Luxembourg.

Partant du constat du législateur que la création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels et urbains, ainsi que du patrimoine collectif et privé sont d'intérêt public, l'OAI est chargé par la loi d'assumer de nombreuses missions légales, notamment :

- assurer la défense des droits, des intérêts, de l'honneur et de l'indépendance des architectes et ingénieurs-conseils,
- > tenir le tableau de l'Ordre afin de protéger / contrôler le titre d'architecte et d'ingénieur-conseil et l'exercice de ces professions à titre d'indépendant,
- > garantir le respect des règles déontologiques et la discipline de la profession,
- procéder au contrôle des formes juridiques et modalités d'exercice de la profession, notamment en matière d'indépendance et d'assurance professionnelles,
- > représenter et promouvoir la profession auprès des pouvoirs publics et des instances européennes et internationales,
- > participer au processus législatif et réglementaire,
- > coopérer à l'organisation de l'enseignement et de la formation continue,
- > sensibiliser le grand public quant à l'intérêt général de l'architecture et de l'ingénierie.

Ces nombreuses tâches, dont témoigne le présent portrait, n'ont pu être assumées à ce jour que grâce au travail bénévole des membres exerçant à titre d'indépendant, consacrant du temps de travail non rémunéré afin de pouvoir participer aux différents organes de l'OAI et aux nombreuses délégations au sein de commissions officielles.

En effet, le budget annuel des recettes de l'OAI, se composant à 90% des cotisations de membres et les 10% restants provenant des activités du secrétariat de l'OAI, ne permet pas une indemnisation des membres engagés au sein de l'Ordre.

Le secrétariat de l'OAI réserve une large part du temps de travail aux seules missions qui lui sont confiées par les instances publiques, à savoir : la gestion du tableau de l'Ordre, des candidats membres, des dossiers traités par la commission « Respect des réglementations », des certificats habilitant les membres obligatoires à présenter des projets auprès des instances publiques,...

Ainsi, le Conseil de Gouvernement, par l'adoption du programme de politique architecturale, a reconnu la nécessité de donner à l'OAI les moyens à la hauteur des ambitions et tâches qui lui sont confiées par le législateur.

Espérons que cette volonté politique se traduira prochainement par une participation substantielle de l'Etat, et cela tout d'abord au financement de notre futur siège.

Un tel soutien permettra à l'OAI de se consacrer encore davantage à son rôle essentiel de plate-forme d'échanges et de communication pour les membres, les maîtres d'ouvrage et le grand public.

En essayant de faire un bilan de l'action ordinale depuis 1990, on peut retenir que l'instauration de l'Ordre légal a permis de réaliser d'importantes tâches qui, au-delà de la défense des intérêts légitimes de la profession – e.a. l'amélioration des conditions d'exercice par l'établissement d'un cadre contractuel équitable - ont consisté à conquérir sa véritable dimension au travail de l'architecte et de l'ingénieur-conseil aux niveaux politique, économique, social, artistique et culturel, et ceci dans l'intérêt d'un développement durable de notre environnement bâti et naturel.

Pour conclure, voici nos souhaits pour l'action future de l'Ordre :

Que le constat « La force de l'Ordre réside dans la solidarité de ses membres » soit largement entendu.

Que nos professions et l'Ordre réussissent davantage à agir, au lieu de ne souvent que réagir, face aux évènements.

Que le recours aux membres de l'OAI contribue encore davantage à la qualité durable de notre cadre de vie.

Pierre HURT

ASSEMBLEES GENERALES OAI

15 ANS AU SERVICE D'UN CADRE DE VIE DURABLE ET DE QUALITE

L'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI) a tenu ses assemblées générales ordinaires 2005, au Théâtre National du Luxembourg.

Assemblée de la Section des Architectes

Dans son allocution, le président Martin LAMMAR fit le point sur les thèmes prioritaires à traiter par la section des architectes au sein de l'OAI, à savoir :

- > l'image de l'architecte et de l'architecture au sein de notre société,
- > l'apport des concepteurs indépendants pour le développement durable de notre cadre de vie,
- > la concrétisation des différentes actions retenues par le programme de politique architecturale adopté par le Gouvernement luxembourgeois cf p 9,
- > la récupération du marché du logement largement laissé aux mains d'agents purement commerciaux, ...

Au sein de l'OAI, il faudra accentuer la communication interne et externe, assurer une meilleure formation des stagiaires et des jeunes débutant dans la profession. En outre, on devra se donner les moyens, notamment financiers, à la hauteur des ambitions et des missions publiques qui ont été établies par la loi régissant l'OAI. L'Etat devra prendre ses responsabilités en la matière.

Sur base du rapport d'activités établi par le directeur Pierre HURT, les thèmes suivants ont notamment été présentés :

- Le secrétaire général Georges LAMESCH résuma les actions portant sur l'élaboration d'un avant-projet de règlement grand-ducal relatif au cahier des charges concernant les concours d'aménagement du territoire, d'urbanisme et d'architecture, les dossiers avisés par la Commission OAI « Concours », les négociations quant aux contrats de maîtrise d'œuvre du Fonds Belval, la nouvelle procédure du contrôle financier des projets publics et la concertation avec le Président de la Commission des Soumissions, qui a rappelé le principe que les missions des professions intellectuelles réglementées d'architecte et d'ingénieur-conseil soumises à un barème officiel peuvent être attribuées par un marché négocié même pour les marchés supérieurs aux seuils européens ou bien par un des différents types de concours.
- Le membre du Conseil Marie-Hélène LUCAS fit le point sur le Forum européen des politiques architecturales les 27 et 28 juin 2005 à l'Abbaye Neumünster à Luxembourg. cf p10
 - Le Ministère de la Culture avait délégué l'organisation de ce Forum à l'OAI. L'équipe d'organisation de l'Ordre, à savoir notamment les architectes Marie-Hélène LUCAS, Lisi TEISEN et Shaaf MILANI, a été largement félicitée par les participants du Forum; événement qui a été d'une efficacité exemplaire. De nombreux apports concrets ont été intégrés à la résolution commune que le Forum a soumise au Ministre de la Culture luxembourgeois en vue de sa transmission au Conseil européen des Ministres de la Culture.
 - En introduction à la session plénière du Forum, une session commune de travail a rassemblé les Ministres de la Culture européens et les participants au Forum.
- Présidence du Conseil des Architectes d'Europe assurée par le Luxembourg en 2005: Marie-Hélène LUCAS assuma la fonction de Présidente du CAE. Les activités ont été notamment axées sur une participation active au processus législatif européen, à savoir aviser les directives « qualifications professionnelles » et « services » et sur la préparation du Forum européen des politiques architecturales
 Une assemblée générale du CAE a eu lieu les 18 et 19 novembre dernier à Luxembourg. cf p 11

L'assemblée de la Section des Architectes confirma à l'unanimité le mandat de Martin LAMMAR en tant que président de l'OAI et de la Section des Architectes ainsi que les mandats de Georges LAMESCH et Marie-Hélène LUCAS en tant que membres architectes au sein du Conseil de l'Ordre faisant fonction de membres du Comité des Architectes.

Nico ENGEL estima qu'il était opportun, après de nombreuses années au service de la profession, entre autres, comme membre du Conseil de l'Ordre depuis 1994, de ne plus présenter sa candidature au poste de membre du Conseil.







OAI © 03 / 2006

Louis WEISGERBER, né le 06.02.1968, architecte diplômé de l'ISA ST-LUC de Liège, exerçant sa profession en tant qu'associé-gérant du bureau WEISGERBERARCHITECTE à Esch/Alzette, a été élu en tant que nouveau membre architecte au sein du Conseil de l'Ordre

Assemblée de la Section des Ingénieurs-Conseils

Dans son allocution, le président Gaston FLESCH présenta les priorités de la section des ingénieurs au sein de l'OAI, à savoir notamment l'intégration des professions connexes et la mise à jour du cadre contractuel avec les instances publiques.

En outre, il retraça les activités principales, à savoir la négociation des contratstypes avec l'Etat, les Communes, les Ponts et Chaussées, l'attribution de missions et la répartition de compétences dans le domaine de l'environnement et le dossier de la loi « aménagement communal et développement urbain ».

L'assemblée de la Section des Ingénieurs-Conseils confirma à l'unanimité le mandat de Gaston FLESCH en tant que président de la Section des Ingénieurs-Conseils faisant fonction de vice-président du Conseil de l'Ordre. Jeannot KOCH fut réélu membre du Conseil de l'Ordre faisant fonction de membre du Comité des Ingénieurs-Conseils.

Mike GOBLET estima qu'il était opportun, après de nombreuses années au service de la profession, entre autres, comme membre du Conseil de l'Ordre depuis 1990, de ne plus présenter sa candidature au poste de membre du Conseil.

Jacques WEYLAND, né le 13.02.1965, ingénieur diplômé de l'EPF de Zürich, exerçant sa profession en tant qu'associé-gérant du bureau GOBLET LAVANDIER & ASSOCIES INGENIEURS-CONSEILS à Luxembourg, a été élu en tant que nouveau membre ingénieur au sein du Conseil de l'Ordre.

Sous les applaudissements des membres présents à l'assemblée générale, Mike GOBLET fut nommé Président honoraire de la Section des Ingénieurs-Conseils de l'OAI.



Les actions prioritaires de l'OAI pour 2006 furent présentées par le Président Martin LAMMAR et le Vice-président Gaston FLESCH, à savoir :

- > la mise en œuvre des différentes actions retenues par le programme de politique architecturale.
- > la renégociation des contrats-types auprès de l'Etat,
- la finalisation du règlement grand-ducal « concours »,
- > le suivi de la loi « aménagement communal et développement urbain »,
- > le renforcement de la communication interne et externe,
- > l'intégration des professions/missions connexes au sein de l'OAI,
- > la formation continue (nouveaux membres...),
- > la réalisation du siège ALIAI / OAI...

Le rapport d'activités de l'année écoulée, présenté par le directeur Pierre HURT, fut surtout axé sur les points suivants:

- la jurisprudence en matière de la loi « aménagement communal et développement urbain » :

Par la loi du 19 juillet 2005 portant modification de la dite loi, des mesures transitoires ont été introduites pour débloquer les demandes d'autorisation de bâtir et la liste PAP a été abolie.

Suite au recours OAI concernant la liste PAG, le Tribunal administratif a retenu dans son arrêt du 3 août 2005 que la qualification et la spécialisation sont acquises à l'architecte/ingénieur de construction, membre obligatoire de l'Ordre et que seule l'expérience est à prouver pour être inscrit sur la liste des PAG.

Le Ministre de l'Intérieur a confirmé que la Commission d'aménagement va se saisir d'office de toutes les demandes d'inscription sur la liste PAG refusées à ce jour en les analysant à la lumière de cette jurisprudence.

- 3 décisions du Conseil de discipline ayant un caractère définitif. cf p16
- la définition légale des professions connexes et leur intégration à l'OAI:
 La Commission OAI « Respect des réglementations » étudie actuellement l'intégration des professions connexes au sein de l'OAI, à savoir les architectes d'intérieur, les paysagistes, les urbanistes/aménageurs, les géomètres indépendants...
- la concertation avec les responsables du Conseil de la Concurrence
- la directive européenne « qualifications professionnelles »
 - la promotion de la profession : participation aux différentes foires, à savoir l'Oeko-Foire, la Semaine Nationale du









Logement, la Foire d'Automne ; publication de la 6ème édition des guides OAI 2006 « Références architectes et ingénieurs-conseils » et de l'ouvrage « Portrait OAI 1990-2005 », édité à l'occasion du 15ème anniversaire de l'OAI ; dépliant « Construire de l'idée à la réalisation »

- la future collaboration plus intense de l'Ordre avec la revue « adato »,
- les résultats du concours pour la conception du siège ALIAI / OAI,
- les différentes formations, notamment dans le domaine de l'environnement,
- le rapport quant aux activités du secrétariat de l'OAI,
- l'application du code de déontologie : défense de mettre les membres OAI en concurrence sur le prix de leurs prestations.

La résolution, prise lors de l'assemblée générale de la section des architectes, visant à préparer un amendement du règlement d'ordre intérieur quant à la défense pour les membres OAI de participer à des concours non approuvés par l'OAI - est ratifiée d'une manière unanime.

Après les votes sur les points statutaires figurant à l'ordre du jour de l'assemblée, Martin LAMMAR remercia les membres sortants du Conseil de l'Ordre Mike GOBLET et Nico ENGEL



- membre du Comité de la Chambre des Ingénieurs-Conseils Luxembourg de 1974 à 1990.
- membre du Conseil de l'Ordre depuis sa constitution en mars 1990,
- trésorier de l'OAI et de la section des ingénieurs-conseils de 1990 à 1996,
- vice-président de l'OAI et président de la section des ingénieurs-conseils de 1997 à 2003,
- membre du Conseil de l'Ordre depuis 2003,
- membre de la Commission « Inscription » depuis 2003,
- membre de différents groupe de travail, commission, comité et délégation OAI:
 contrats-types ingénieurs-conseils Etat / Communes Commission « Wohnen im Alter », EFCA, ALOC,...

Diplômé de l'Universität Friedericiana de Karlsruhe, il a débuté sa carrière professionnelle en 1973 en tant qu'ingénieur indépendant et depuis 1993 en tant qu'associé-gérant du bureau GOBLET & LAVANDIER.

Il était un des acteurs principaux lors de la constitution de l'Ordre légal.

Pendant son mandat au sein du Conseil de l'Ordre, il s'est attaché en 1992, entre autres, à la constitution de l'ALOC qui a traité surtout le dossier commodo-incommodo.

Il s'est également investi dans les dossiers assurances, responsabilités (projet d'amendement du code civil en la matière), directive marchés publics, code des marchés publics,...

Sous les applaudissements des membres, Mike GOBLET est nommé Vice-Président honoraire de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils.



- membre du comité des architectes depuis février 1994,
- membre du Conseil de l'Ordre depuis octobre 1994,
- trésorier de la section des architectes depuis 1994,
- membre de différents groupes de travail, délégation, comité et commission
 OAI: Contrats-types architectes, contrats-types aménagement du territoire, comité consultatif du commerce extérieur...

Diplômé de l'Institut Supérieur d'Architecture La Cambre de Bruxelles, il a débuté sa carrière professionnelle en 1992 en tant qu'associé-gérant du bureau BENG.

Il était notamment responsable pour les activités de publication et de promotion de l'OAI, à savoir, l'édition des guides références, différentes brochures de sensibilisation, stands aux foires, festivités 10 ans OAI, campagnes de presse, fiche de travail portant sur les marchés publics, ...

Alain LINSTER, membre du conseil d'administration et du comité de direction de la Fondation de l'architecture et de l'ingénierie, présenta les activités de la Fondation pendant l'exercice écoulé et il exposa d'une manière succincte le programme pour





OAI @ 03 / 2006

2006. En outre, il remercia l'OAI pour son engagement financier au profit de la Fondation.

Les nouveaux membres honoraires de l'OAI BALDAUFF Roland, GEHL Lucien, GILLARDIN Constant, MOUSEL Michel, MULLER-SCHORI Hubert, SCHROEDER Prosper, SCHROEDER Florent, SCHUMACHER Pierre et WIESEN Albert furent admis à l'unanimité.

Les nouveaux membres inscrits à l'OAI entre le 01.10.2004 et 30.09.2005 et ayant obtenu leur diplôme après le 1er janvier 2002 furent présentés, à savoir :

AUDRY Georges, BALAZADEH JAVIDANY (ép. AZARI) Sahar, BECKIUS Eve-Lynn, CRESPIN Pierre-Nicolas, CRUCHTEN Thierry, DUHR Christian, HO Cheng, LOPES-COSTA Manuel, NOSBUSCH Frédéric, ORBAN Martine, PIETZCKER Max, RAGAZZONI Elisa, TANSON Joëlle, THILL Eric, ZINKE Anja.

Le nouveau Conseil de l'Ordre se compose de :

- Martin LAMMAR, architecte, président;
- Gaston FLESCH, ingénieur-conseil, vice-président; >
- Georges LAMESCH, architecte, secrétaire général;
- Jeannot KOCH, ingénieur-conseil, trésorier;
- Marie-Hélène LUCAS, architecte, membre;
- Louis WEISGERBER, architecte, membre;
- Jacques WEYLAND, ingénieur-conseil, membre.
- Présidents honoraires : Chrëscht KLEIN, Jean HERR
- Vice-présidents honoraires : Florent SCHROEDER, Mike GOBLET





PLAZA DEFREDERICO MOYUA.

LA VIE DE L'ORDRE OAI © 03 / 2006

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE POLITIQUE ARCHITECTURALE



Programme d'action - Récapitulatif



Le Conseil de gouvernement a adopté le 11 juin 2004 le programme de politique architecturale qui se place dans le contexte ci-après.

Le Conseil de l'Union Européenne, s'appuyant, entre autres, sur ses précédentes résolutions en faveur de la culture, ainsi que sur les travaux communautaires et intergouvernementaux engagés depuis plusieurs années sur le patrimoine architectural et sur l'environnement bâti, spatial et social, soucieux d'améliorer la qualité de l'environnement quotidien de la vie des citoyens européens, a soumis un projet de résolution sur la qualité architecturale dans l'environnement urbain et rural.

Au Luxembourg, le groupe interministériel et interprofessionnel « Pour une politique architecturale », mis en place par le Conseil de Gouvernement du 26 avril 2002, approuve le texte européen comme correspondant aux aspirations luxembourgeoises, et déclare ses préoccupations en adéquation avec le mouvement partagé à travers l'Europe.

Voici un extrait de ce texte primordial pour nos professions, qui a été édité par le Ministère de la Culture et l'OAI sous forme d'une brochure illustrée.

- ✓ 1 Organiser sous la Présidence luxembourgeoise en 2005 un Forum européen des Politiques architecturales et mener une réflexion au sujet des moyens et des enjeux de la politique architecturale
 - 2 Mettre sur pied une stratégie de promotion des services dans les domaines de l'architecture, de l'ingénierie et de l'urbanisme
 - Initier un travail d'inventorisation et de recherche sur l'ensemble du patrimoine bâti, y compris les réalisations modernes et contemporaines, afin de mettre sur pied une protection nationale conformément à la loi du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux
 - 4 Encourager la création contemporaine de qualité, ainsi que son intervention dans le domaine de la restauration du patrimoine historique et industriel
 - Dans la passation de marchés publics de services, développer les procédures qui permettent de désigner les concepteurs, architectes et ingénieurs, sur base de critères mettant en avant la qualité de l'architecture, et de son impact sur l'environnement bâti et le paysage
 - Dans la mise en oeuvre par les autorités communales de la nouvelle loi « aménagement communal et développement urbain », encourager l'intégration de la notion de qualité architecturale
 - 7 Dans le cadre de textes unifiés et contraignants qui les régissent, organiser des concours d'architecture pour les projets dont le programme permet d'escompter une plus-value culturelle, et donner à ces concours et à leur présentation un caractère modèle qui puisse servir d'exemple aux investisseurs privés
 - 8 Créer, au niveau communal et régional, des commissions d'urbanisme élargies et indépendantes, en s'appuyant sur l'analyse des expériences européennes
 - 9 Soutenir les efforts de documentation et de transmission du savoir artisanal
 - 10 Valoriser, dans les programmes de l'enseignement primaire et secondaire, la sensibilisation au cadre de vie et à l'architecture
 - 11 Proposer à l'Université du Luxembourg de mettre l'enseignement de l'architecture et de l'urbanisme au nombre des disciplines enseignées
 - 12 Encourager la révision rapide des textes légaux disposant sur les responsabilités des acteurs de la construction
 - 13 Donner à l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils les moyens nécessaires à la professionnalisation de l'organisation qui est garant de l'application des règles de la profession
 - 14 Reconnaître le rôle de la Fondation de l'Architecture dans la promotion de la création, de la qualité et des liens culturels dans le domaine de l'architecture et lui assigner les moyens nécessaires pour son action

Du pain sur la planche

L'Ordre prendra l'initiative de relancer les travaux du groupe interministériel et interprofessionnel afin d'assurer le suivi et la concrétisation du programme d'action retenu. Toute contribution de la part des membres OAI pour animer cette politique architecturale sera la bienvenue.

FORUM EUROPEEN DES POLITIOUES ARCHITECTURALES 27 ET 28 JUIN 2005 AU LUXEMBOURG

Concrètement, le Forum a demandé à la Présidence luxembourgeoise de porter à l'attention du Conseil des Ministres de l'UE, de la Commission européenne et du Parlement européen les propositions suivantes :

- une reconnaissance institutionnelle du Forum européen des politiques architecturales en tant que plate-forme pour la promotion des politiques qui ont un impact sur la qualité de l'environnement bâti;
- l'approfondissement de l'étude sur l'impact de la résolution dans le cadre des présidences anglaise, autrichienne et éventuellement finlandaise avec le soutien financier et l'assistance de la Commission;
- l'adaptation de la proposition de programme Culture 2007 de la Commission européenne permettant de prendre en compte la spécificité des industries culturelles non audiovisuelles dont fait partie l'architecture et de conforter le financement des projets de coopération pluriannuelle liés à ces industries ;
- la nécessité de garantir, au-delà du programme Culture 2007, le financement des projets, institutions et réseaux architecturaux européens, en faisant référence explicitement aux prises de position du Président du Conseil et du Président de la Commission européenne en faveur de la culture ;
- la prise en compte des enjeux de l'architecture dans les règlements d'application de la future génération de fonds structurels (2007-2013) - parallèlement, les autorités nationales et régionales des Etats membres devraient prendre en compte ces mêmes enieux dans l'élaboration de leurs cadres de référence stratégique nationaux qui serviront à déterminer les modalités d'utilisation des fonds structurels européens dans chaque Etat-;
- la création, au sein de la Commission, d'un groupe de travail inter-directionnel sur l'architecture et la qualité du cadre de vie bâti, compte tenu du caractère transversal et spécifique du service architectural, l'architecture étant du ressort de plusieurs Directions générales : marché intérieur, environnement, éducation et culture, recherche, politique régionale, commerce, industrie, énergie et société de l'information. Le cas échéant, ce groupe de travail pourrait porter sur les industries culturelles non audiovisuelles, en adoptant une approche plus transversale.

Ainsi, par le respect et la mise en œuvre active de ces principes, l'architecture pourrait, dans une approche de la qualité du cadre de vie des citoyens, devenir un projet politique affirmé dans la poursuite de la construction de l'Europe. Ce projet, fondé sur la préservation et la promotion de la diversité culturelle et du patrimoine culturel d'hier et de demain, renforcerait le sentiment de l'identité européenne, la conscience de chacun de ses citoyens d'appartenir à une communauté de valeurs et leur volonté de bâtir ensemble un avenir commun.

Vous trouverez le texte complet concernant les recommandations du Forum européen des politiques architecturales sur www.architecture-forum.net



Un grand Merci à l'équipe d'organisation.



ASSEMBLEE GENERALE DU CONSEIL DES ARCHITECTES D'EUROPE

18 - 19 / 11 /05 ABBAYE NEUMÜNSTER - LUXEMBOURG

Sous la présidence de l'architecte Marie-Hélène LUCAS, le Conseil des Architectes d'Europe (CAE) a tenu son assemblée générale du 18 au 19 novembre 2005 au Centre culturel et de rencontres « Abbaye de Neumünster » à Luxembourg.

Communiqué du CAE

« Remettre le citoyen au centre des préoccupations des politiques européennes qui affectent le cadre de vie : Un programme pour les architectes européens



L'assemblée générale d'automne du Conseil des architectes d'Europe, qui s'est tenue à Luxembourg à la fin du mois de novembre 2005, marque une étape importante dans le développement de cette organisation.

Le CAE a élu son Président et un Bureau exécutif. C'est, en effet, suite à une réforme statutaire intervenue dans le sens d'une meilleure gouvernance dans une Europe élargie, la première fois qu'une telle élection a lieu, le système de rotation de la Présidence selon les pays ayant prévalu jusqu'à présent. C'est Monsieur Jean-François Susini, l'actuel Président du Conseil national de l'Ordre des architectes en France, qui a été élu. Celui-ci, ainsi que l'ensemble du Bureau exécutif de onze personnes, a pris ses fonctions le premier janvier 2006, pour deux années.

Le programme de politique générale adopté par le CAE lors de la sa dernière assemblée générale vise, entre autres, à mettre en garde les instances européennes sur les effets pervers d'une doctrine qui n'a pour objectif principal que la compétitivité dans un marché libéralisé. Il envisage donc, par des propositions concrètes, de contribuer à faire évoluer le débat politique en insistant sur la qualité du cadre de vie des citoyens européens et sur l'urgence de considérer l'environnement urbain comme un secteur d'intérêt public.

L'adoption de politiques et mesures législatives en vue de développer à l'horizon 2010 l'économie et la compétitivité de l'Europe doit être saluée. Toutefois, cet objectif de la Commission Européenne ne peut se réduire à la concurrence érigée en dogme et doit désormais impérativement prendre en compte des paramètres sociaux et culturels.

Durant la même assemblée, entre autres, un accord de reconnaissance mutuelle des qualifications entre les organisations représentatives de la profession d'architecte en Europe et aux Etats-Unis a été signé, et deux résolutions ont été adoptées, l'une contre le « dumping » des prix pour les services d'architecture et l'autre pour saluer l'action de la Présidence luxembourgeoise pour faire progresser le Forum européen des politiques architecturales. »



LEGISLATION EUROPEENNE

Concertation avec les responsables du Conseil de la concurrence

Sur proposition du Conseil de l'Ordre, la Commission OAI « Respect des réglementations » étudie actuellement l'intégration des professions connexes au sein de l'OAI, à savoir les architectes d'intérieur, les paysagistes, les urbanistes/aménageurs, les géomètres indépendants...

Le rapport de la Commission européenne sur la concurrence dans les secteurs des professions libérales a été discuté et des propositions d'amendement concernant les professions d'architecte et d'ingénieur-conseil ont été soumises à la délégation du conseil de la concurrence, notamment les aspects de la profession réglementée ayant un caractère d'intérêt public ont été soulignés.

Le respect du code de déontologie est essentiel afin de garantir une prestation de qualité au maître d'ouvrage et pour protéger le consommateur non averti.

Les réglementations portant sur nos professions ont été présentées en détail.

En conclusion, il a été retenu que les prestations intellectuelles d'architecte et d'ingénieur-conseil sont nettement à distinguer par rapport à d'autres services ne revêtant pas ce caractère d'intérêt général.

Mise au point quant au jugement de la Cour de Justice européenne déclarant le barème d'honoraires de l'Ordre des Architectes de Belgique non conforme au droit européen.

La situation au Luxembourg n'est pas comparable à celle en Belgique.

En effet, l'Ordre belge avait établi la norme déontologique n° 2 d'obligation pour ses membres au niveau des secteurs privé et public.

Par contre au Luxembourg, l'Etat et les Communes ont établi leurs propres contratstypes.

Pour le secteur privé, l'OAI a édité des recommandations de contrats-types.

Directive européenne relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles

Lors d'une réunion au Ministère des Classes Moyennes, les conclusions sur le processus d'amendement de la directive auprès du Parlement européen ont été tirées. L'apport du CAE et de l'OAI a été très fructueux. De nombreux amendements allant dans le sens de la profession d'architecte ont été arrêtés; une définition des professions libérales a été retenue.

Définition selon la Cour européenne de Justice (C-267/99): «... Les professions libérales sont des activités qui, entre autres, présentant un caractère intellectuel marqué, requièrent une qualification de niveau élevé et sont d'habitude soumises à une réglementation professionnelle précise et stricte. Il convient d'ajouter que dans l'exercice d'une telle activité, l'élément personnel a une importance spéciale et qu'un tel exercice présuppose, de toute manière, une grande autonomie dans l'accomplissement des actes professionnels. ...»

La nouvelle directive européenne de nature horizontale regroupera toutes les professions (hormis les notaires...), et elle reprendra les points essentiels des directives spécifiques pour les professions de santé et pour le domaine de l'architecture (contenu des études, liste des diplômes reconnus).

La Commission européenne ayant le droit d'initiative, les personnes intéressées peuvent s'adresser à cette dernière aux termes de motifs clairs en vue de demander une directive sectorielle (ingénieur...).

Le pays d'accueil gardera toujours l'emprise sur le titre (équivalence) et l'accès à la profession.

Le processus de transposition en droit national de la directive 2005/36/CE du 7 septembre 2005 est en cours de préparation. L'OAI et l'ALI (Association Luxembourgeoise des Ingénieurs) ont proposé aux ministres compétents leur concours.

D'une manière générale, il est retenu qu'au Luxembourg, la seule inscription du diplôme aux termes de la loi de 1963 n'est pas suffisante.

En effet, il faudra instaurer un organe (paritaire ministère/ordre) établissant clairement l'activité / la profession qui peut être exercée sur base d'un diplôme inscrit, afin de guider le Ministère des Classes Moyennes au niveau des autorisations d'établissement.

Le Ministère de la Culture élabore actuellement une mise à jour de la loi de 1963 « protection du titre ».

OAI © 03 / 2006

ACTIVITES DE PROMOTION ET DE PUBLICATION DE L'OAI

Guides OAI « Références 2006 » et « Portrait OAI 1990-2005 »







Nascht bauen »







Conférence de presse le 18/10/2005 au Ministère des Classes Moyennes

En présence du Ministre des Classes Moyennes Fernand BODEN et du Ministre des Travaux Publics Claude WISELER, les responsables de l'OAI ont présenté la sixième édition des Guides OAI 2006 « Références Architectes et Ingénieurs-Conseils » et l'ouvrage « Portrait OAI, 1990 à 2005 », qui sont réunis dans un coffret en trois volumes richement illustrés en couleur.

Les deux guides présentent les œuvres de 146 bureaux d'architectes et d'ingénieursconseils.

Le portrait a été édité à l'occasion du quinzième anniversaire de l'OAI.

Communication and Design Awards 2006, corporate design :

La publication des guides-références, le vient de paraître, le stand de la Foire d'Automne (roulotte orange) ont reçu un Silver Award.

Félicitations à notre agence « rose de claire, design ».

La brochure, qui illustre d'une manière très conviviale le déroulement d'un projet de construction par la description des différentes phases, est disponible au secrétariat de l'OAI pour chaque membre en vue d'une distribution à ses clients.

Le document sera publié sous forme d'une animation sur le site Internet de l'OAI.





L'Ordre a participé à l'OEKO-Foire à Luxembourg-Kirchberg.

Semaine Nationale du Logement du 30/09/2005 au 4/10/2005 Les publications OAI ont été mises en vente au stand d'information de l'Ordre LA VIE DE L'ORDRE OAI © 03 / 2006

Foire d'Automne du 15 au 23 octobre 2005





Le stand d'information de 100 m² de l'OAI à la Foire d'Automne au Kirchberg a été axé sur la présentation des publications OAI.

Foire des Etudes 2005

Signature de la convention Adato / OAI



L'Ordre a participé à la Foire des Etudes à Luxembourg-Kirchberg les 17 et 18 novembre 2005.

Conférence de presse du 02/02/2006



La revue « adato » et l'OAI ont signé une convention d'abonnement 2006 pour les membres de l'OAI, qui établit une collaboration plus intense: insertion clairement identifiable portant sur des informations de l'OAI, déléguée au sein du comité de rédaction en la personne de Marie-Hélène LUCAS...

L'OAI et les éditeurs s'associent pour promouvoir l'architecture et l'ingénierie au Luxembourg et pour enrichir le concept du magazine « adato ».

Audience au Palais Grand-**Ducal par Son Altesse** Royale le Grand-Duc Henri pour les nouveaux membres obligatoires et facultatifs de l'OAI.





Une vingtaine de nouveaux membres, accompagnés par Martin LAMMAR, Président et Gaston FLESCH, Vice-Président ont été reçus le 25 novembre 2005 en audience par Son Altesse Royale le Grand-Duc.



Voyage à Dublin du 30/09 au 02/10/2005 25 membres ont participé à ce voyage dont les visites ont été organisées avec le concours de l'Ordre des Architectes d'Irlande.

L'Architecture et l'Ingénierie dans les médias, notamment dans la presse écrite

Suivi de la réunion avec le Conseil de Presse du 8 février 2006 :

Partant du constat que l'architecture et l'ingénierie sont d'intérêt public, il importe que la visibilité et la qualité de leurs présences dans la presse locale soient à la hauteur de leur rôle, lequel n'est autre que de façonner notre cadre de vie de manière durable.

L'OAI préparera des séances d'information sur l'architecture et l'ingénierie en vue de les intégrer dans la formation continue organisée par le Conseil de Presse pour ses membres.

Quant au respect des droits d'auteur (mention des concepteurs au niveau des articles sur leurs réalisations), le Conseil de Presse adressera à ses membres une note résumant la circulaire OAI n°19 (Droits d'auteur).

Il est recommandé aux membres de l'OAI d'être plus présents lors des manifestations telles que pose de 1ère pierre, inauguration de leurs réalisations et notamment de soumettre un dossier de presse sur base de la fiche technique OAI (PV de la réunion et fiche disponibles sur le Forum Membres du site www.oai.lu, rubrique « Actualités et communications » => « En cours ...»).

FORMATION

Convention avec le CRP-HT



Programme de formation pour 2006-2007

Signature d'une convention de collaboration entre le Centre de Recherche Public Henri-Tudor (CRP-HT) et l'OAI le 23 septembre 2005.

Suite aux bonnes expériences au niveau des cycles de formation « Bauen + Energie » et « Constructions et Energies » ; en moyenne 55 participants par module pour la dernière édition (*), l'Ordre a signé cette convention cadre et plusieurs contrats d'application au sujet de la mise en place des futures formations continues pour les membres de l'OAI.

(*) La remise des certificats est prévue pour juin 2006.

- > Nouvelle édition «Bauen + Energie»
- > Réglementation énergies renouvelables
- > Cycle sur les matériaux de construction
- > Norme européenne Béton EN 206-1
- > Gestion bureaux / projets
- > « Bauschäden »
- > Organisation de concours d'architecture
- > Délégués OAI au sein d'un jury
- > Formation pour nouveaux membres : contrats, loi OAI, déontologie....
- > Loi « Aménagement Communal et Développement Urbain »
- > Site Internet OAI + Forum des membres
- > Clauses CRTI-B

Université du Luxembourg

L'OAI participe à un groupe de travail de l'Université du Luxembourg, visant la mise en place d'une formation continue PAG/Plan Directeur de l'Aménagement du Territoire.

En outre, l'Université du Luxembourg prépare actuellement le lancement d'un « Master en architecture. »

Luxembourg et Grande-Région 2007 : Utopies & Projets : « Urban Development Charettes », Ateliers Publics d'Aménagement Urbain.

Différents workshops avec la participation de l'Université du Luxembourg et diverses universités étrangères seront mis en place au cours des années 2006 et 2007.

http://www.katarxis-publications.com

Carnet de l'habitat



Signature d'une convention avec le Ministère des Classes Moyennes et du Logement en date du 19 janvier 2006.

Lors de cette séance, le Ministre Fernand BODEN a remis à 43 membres le certificat « Expert en matière de carnet de l'habitat ».

La convention et le contrat-type « expert en matière de carnet de l'habitat » sont disponibles sur le site www.oai.lu, rubrique «Législation et contrats » => « Documents contractuels » => « Lien vers le forum ».

A défaut de données précises et de pratique en la matière, la convention et le contrat-type ont été établis pour une phase de test de six mois. Dès lors, il est essentiel que les membres OAI concernés informent l'Ordre sur leurs expériences et les frais réels occasionnés par l'établissement du carnet de l'habitat.

Inscription sur la liste des experts : Les membres intéressés sont priés de contacter le Ministère du Logement (M. Marc STROTZ, tél. 478 4850) en vue de leur participation à la prochaine formation en la matière.

DEONTOLOGIE/JURISPRUDENCE CONSEIL DE DISCIPLINE DE L'OAI

Le Conseil de discipline de l'OAI est composé par le Président du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, un architecte et un ingénieur-conseil.

contre un membre pour signatures illicites.

A) peine disciplinaire dirigée

(publication au Memorial en cours)

B) peine disciplinaire dirigée contre un membre pour infraction au principe essentiel de l'indépendance professionnelle en effectuant des activités commerciales et de promotion immobilière. (Memorial B n°40 du 01/06/2005)

C) peine disciplinaire dirigée contre un bureau d'architecte et son gérant pour infraction au principe essentiel de l'indépendance professionnelle en agissant dans un lien de dépendance envers un entrepreneur par la conclusion d'une communauté d'intérêts. (Memorial B n° 83 du 30/11/2005)

Principes de compétence, indépendance, confraternité, intégrité confirmés.

Aux termes de la loi du 13 décembre 1989 régissant l'OAI, les décisions de suspension temporaire et de radiation définitive du tableau de l'Ordre sont portées à la connaissance du public par insertion dans le Mémorial.

Voici les résumés portant sur 3 jurisprudences essentielles pour nos professions :

Un arrêt de cassation du 30 juin 2005 a déclaré le recours irrecevable faute d'être prévu par un texte de loi. Dès lors, une décision du Conseil de discipline ne peut être attaquée que par un appel porté devant la Chambre civile de la Cour d'appel qui statue par arrêt définitif (article 33 de la loi OAI).

La décision du 1er août 2003 du Conseil de discipline a donc été exécutée en infligeant à un architecte la peine disciplinaire de la suspension de trois ans pour avoir violé la déontologie de la profession. La façon d'agir du cité consiste à ramener la fonction d'architecte à un simple rôle de figurant, le mettant dans un lien de dépendance manifeste envers le promoteur, dont il suit à la lettre les directives quant au prix des matériaux et au choix de l'entrepreneur laissant sans protection le maître de l'ouvrage qui se voit contraint d'accepter les fournitures et les services proposés. La rémunération touchée par le cité constitue un forfait dérisoire, leguel ne lui permet pas d'exercer dignement la profession, mais destinée à attirer des promoteurs peu scrupuleux des règles déontologiques des architectes.

Par son arrêt du 17 décembre 2004, la Cour d'appel a déclaré irrecevable l'appel du membre concerné.

Dès lors, la décision du 1er août 2003 du Conseil de discipline a été exécutée en infligeant à un bureau d'architectes et ses deux gérants la peine disciplinaire de la suspension de trois ans pour avoir violé la déontologie de la profession. La gestion quotidienne de leur bureau ne semble pas être le souci majeur des membres en question, alors qu'ils ont abandonné cette gestion à X qui de fait est le véritable gérant dudit bureau, qui cumule cette fonction avec celle de gérant de la société de promotion. Ce bureau se livre à des opérations de promotion immobilière et il existe une collusion fautive avec la société de promotion.

Du fait qu'aucun appel n'a été introduit, la décision du 20 juillet 2005 du Conseil de discipline revêt un caractère définitif en infligeant à un bureau d'architecte et son gérant la peine disciplinaire de la suspension de 6 mois pour avoir violé la déontologie de la profession.

Ledit bureau a proposé au maître d'ouvrage de confier le marché à un constructeur dans le cadre d'un marché forfaitaire. Il a conclu des arrangements occultes avec ce constructeur d'immeubles sur la rémunération d'architecte. Il a usé de son influence pour réduire les coûts des différents postes afin d'accroître la marge bénéficiaire de l'entrepreneur et il a réclamé la rétrocession de la moitié des économies réalisées au détriment et à l'insu du maître d'ouvrage.



MARCHES PUBLICS

OAI © 03 / 2006

MARCHES PUBLICS

Suivi de l'entrevue du 25 janvier 2006 avec le Ministre des Travaux publics Outre les sujets d'actualité tels que le concours Fonds Belval « Cité des Sciences » (candidats invités), l'application de la loi sur les marchés publics pour les établissements publics (Concours Servior « CIPA Bascharage »); le PPP (partenariat public – privé), le projet de règlement grand-ducal « Concours », l'adaptation des contratstypes d'architecte et d'ingénieurs pour le secteur étatique a été discutée/traitée.

En vue de préparer la prochaine réunion Ministère/Administration/Ordre à ce sujet, nous invitons les membres de l'OAI à adresser leurs expériences et éventuelles propositions d'amendement au secrétariat de l'OAI avant le 20 mars prochain.

Le procès-verbal (PV) de cette réunion est publiée sur le Forum Membres du site www.oai.lu, rubrique « Actualités et communications » => « En cours ...»

Contrats types

Lors de la négociation en 1994 d'un contrat-type architecte pour le secteur public, l'Ordre n'a marqué son accord au texte proposé qu'à condition que ce contrat constitue une étape intermédiaire avec l'objectif final d'établir une situation de rémunération équivalente aux pays limitrophes (en l'occurrence l'Allemagne, HOAI) : condition clairement confirmée par le Ministre des Travaux publics.

Par l'adoption du programme de politique architecturale en juin 2004, le Conseil de gouvernement a reconnu la spécificité de la prestation intellectuelle, artistique et professionnelle de l'architecte et de l'ingénieur-conseil, ainsi que le rôle culturel de l'architecture et de l'environnement pour définitivement exclure la concurrence sur le prix de la prestation. L'application concertée de barèmes d'honoraires fixes pour des prestations de qualité bien définie participe à l'affirmation de ce choix.

Private Public Partnership (PPP)

Architektur mécht sech bezuelt! Cualitéts-an identificitéewoost Plangen a Bauen enfuerdert del richtes Partier. D'ARCHITEKTEN AN D'INGENIEUREN For binder aven Constitution of the binder of the bi

Considérations du Ministre des Travaux publics :

Vu le programme d'investissement très important qui n'est pas réalisable avec les moyens actuels, du point de vue financier et du point de vue organisation de l'Administration des Bâtiments publics, l'Etat réfléchit à d'autres voies pour réaliser son projet ambitieux d'investissement (200 millions d'euros par an). Dès lors, il envisage la procédure PPP, tout en respectant les spécificités luxembourgeoises, notamment les structures des acteurs économiques (PME) au Luxembourg.

Le système du dialogue compétitif soumis à de stricts critères pourrait être transposé au niveau de la loi sur les marchés publics.

Considérations de l'OAI :

Pour définir clairement les projets avant de lancer des PPP, l'Etat pourrait organiser des concours d'architecture. L'Ordre va participer avec la Chambre des Métiers et la Chambre du Commerce à l'élaboration d'un avis à ce sujet.

Le cadre du PPP devra respecter notamment les critères de qualité et de durabilité (First design, then build).

Il faut assurer la pérennité des professions d'architecte/ingénieur-conseil en tant que conseillers indépendants en évitant la création de structures d'architecture / d'ingénierie au sein de groupes industriels.

Application de la loi sur les marchés publics

Il est indispensable que les établissements publics - tels que Servior, etc., qui sont clairement soumis à la loi des marchés publics - respectent ces dispositions légales ; un avis de la Commission des Soumissions a largement étayé la position de l'OAI en la matière.

En outre, la Commission des Soumissions a confirmé que, dans le cadre d'un concours, les décisions ou avis du jury sont pris sur la base de projets qui lui sont présentés de manière anonyme. (Art. 250 du règlement grand-ducal du 7 juillet 2003 portant exécution de la loi du 30 juin 2003 sur les marchés publics)

MARCHES PUBLICS OAI © 03 / 2006

Note concernant l'application de la loi du 30 juin 2003 sur les marchés publics : Procédures d'attribution des marchés ayant pour objet des prestations d'architecte et d'ingénieur

Dispositions particulières relatives aux services des professions réglementées (seuils en viaueur depuis le 01/01/2006)

Nous rappelons un des considérants de la directive 92/50/CEE (marchés publics de services):

« considérant qu'il peut être fait usage de la procédure négociée avec publication préalable d'un avis lorsque le service à fournir ne peut être spécifié avec suffisamment de précision, notamment dans le domaine des marchés de prestations intellectuelles et que, dès lors, il n'est pas possible de procéder à l'attribution d'un tel marché par sélection de la meilleure offre conformément aux règles régissant la procédure ouverte et la procédure restreinte ».

Ce principe a été consacré par la nouvelle directive européenne « marchés publics ». Les professions d'architecte et d'ingénieur-conseil, réglementées par la loi du 13 décembre 1989, ont un caractère d'intérêt public et constituent par définition des prestations intellectuelles.

Pour l'attribution des prestations intellectuelles d'architecte et d'ingénieurconseil soumises à un barème officiel et à l'article 19 du RGD du 17 juin 1992 déterminant la déontologie (*), les procédures se déterminent selon le montant des honoraires par prestataire de services.

- a) en dessous de 44.000 euros : marché négocié (marché de gré à gré) selon l'article 8(1) i) de la loi du 30.06.2003 et l'article 161 du règlement grand-ducal du 07.07.2003.
- b) de 44.000 à 137.234 euros (Etat) ou de 44.000 à 211.129 euros (communes) (marchés couverts par l'AMP): marché négocié aux termes de l'article 8(1) i) et de l'article 9 de la loi du 30.06.2003 (décision du ministre du ressort ou du collège des bourgmestres et échevins).
- c) au-dessus de 137.234 euros (Etat) ou au-dessus de 211.129 euros (communes) : 1. marché négocié avec publication préalable selon les articles 45 et 46 d) de la loi du 30.06.2003 (négociation avec au moins 3 candidats selon art. 219 du règlement grand-ducal du 07.07.2003).
 - 2. le cas échéant, concours selon les articles 241 à 250 du règlement grand-ducal du 07.07.2003.

En effet, aux termes de la loi sur les marchés publics (art. 8(1) i),...), les professions réglementées (prestations de services d'architectes et d'ingénieurs-conseils...), soumises à un barème officiel, sont soustraites au jeu normal de la concurrence sur les prix.

La sélection des candidats lors de procédures restreintes ou négociées se fait sur base de critères tels que le savoir-faire, l'efficacité, l'expérience, la fiabilité, le cas échéant, détention d'un agrément spécifique pour l'accomplissement d'études et de tâches techniques ou scientifiques,...

L'attribution de la mission se fait en deux étapes successives à savoir,

- la négociation des conditions du marché qui se fait non pas sur base du prix, mais exclusivement sur base de critères tels que la qualité, la méthodologie, la valeur technique, le caractère esthétique et fonctionnel, l'assistance technique, le cas échéant, l'estimation des besoins en temps ... et
- l'attribution proprement dite du marché qui se fait sur base d'une offre de services établie aux termes des contrats-types, des barèmes d'honoraires et du barème horaire en vigueur pour le secteur public par le prestataire retenu lors de la négociation des conditions du marché.

Quant aux différents types de concours : projet de règlement grand-ducal concernant le cahier général des charges déterminant les règles relatives au déroulement des concours d'aménagement du territoire, d'urbanisme et d'architecture : Le Ministre des Travaux publics, l'Administration des Bâtiments publics (ABP) et l'OAI finalisent actuellement ce projet se basant sur la GRW 1995 « Grundsätze und Richtlinien für Wettbewerbe » et sur le texte élaboré par l'ABP/Syvicol/OAI en phase de test depuis 2 ans.

(*) Art.19. « L'architecte et l'ingénieur-conseil peuvent participer à un concours qui les met en concurrence avec d'autres architectes et ingénieurs-conseils sur base de la qualité des projets, lorsque les dispositions réglementaires de ce concours sont compatibles avec l'honneur et la dignité de la profession. Par contre, l'architecte et l'ingénieur-conseil doivent s'abstenir d'organiser ou de participer à des appels d'offres publics ou privés, visant à mettre en concurrence des architectes et/ou des ingénieurs-conseils sur le prix de leurs prestations.

La participation de l'architecte et de l'ingénieur-conseil à un appel d'offres concours, portant à la fois sur l'établissement d'un projet et son exécution, n'est admissible que si les conditions de ce marché ne dérogent en rien aux lois et règlements régissant leur profession, notamment en ce qui concerne l'indépendance. »

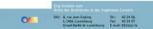
MARCHES PUBLICS OAI © 03 / 2006

Lettre OAI à M. Germain DONDELINGER, Président du FONDS BELVAL Concours Cité des Sciences à Esch-Belval

A suivre:

Il n'y a pas de réponse officielle à ce jour, mais deux questions parlementaires sont en cours...





Monsieur le Président,

Les temps sont durs, on nous promet des lendemains difficiles. Dans le domaine de la construction en général, et sur les projets publics en particulier, on demande aux architectes de mettre leurs projets en attente, de recalculer les devis estimatifs, et retravailler les concepts à l'économie. Les professionnels comprennent ce souci, participent à l'effort général, acceptent de travailler à la nécessité de coûts plafonds. Pendant le même temps, ils sont confrontés à la multiplication des justifications à donner aux choix conceptuels et techniques, tout comme au nombre croissant de consultants, experts, chargés d'audit, de pilotage et d'avis multiples, supposés aider les clients, maîtres d'ouvrage, à garantir leur responsabilité dans les prises de décisions.

Pour accéder à ces missions, les architectes se soumettent de plus en plus à la discipline des concours, et remettent à chacune de ces occasions leurs chances et compétences en jeu: d'un projet espéré à un projet perdu, c'est l'avenir d'un bureau qui se joue souvent, à un coût élevé, dans un contexte économique tendu où les charges en personnel, en formations, en matériel et licences informatiques ne cessent d'augmenter.

Nous avons écouté et lu avec attention et compréhension les hésitations de l'Etat à arrêter le terrain, et le programme de construction de l'Université du Luxembourg. Nous connaissons l'importance des conséquences des choix qui seront arrêtés. Les programmes ambitieux avortés faute de suite dans les moyens - ou de continuité dans la conviction politique - remplissent les tiroirs des architectes d'espoirs non aboutis. On parle aussi de remettre en question l'essence même du très beau projet issu du concours pour les archives nationales sur les friches de Belval: en cours de route, il est question d'en transformer une partie en bibliothèque, au risque de fabriquer un mauvais compromis pour tout le monde: archives privées de possibilités de croissance, bibliothèque étriquée, sans parler des conséquences sur la belle logique du bâtiment conçu par Paul Bretz.

Quelle n'a pas été la surprise de tous, de voir quelques jours plus tard publié l'avis de concours du même Fonds Belval pour un bâtiment représentatif pour l'Université? Au moment où le terrain n'était même pas encore choisi, les fonds étaient disponibles pour faire d'ores et déjà travailler les architectes, et pas des moindres: 4 stars seraient déjà pressenties, et d'autres personnalités de renom ne manqueront pas de sortir de la présélection sur dossier, objet, dès janvier 2006, des premières délibérations du jury. On peut comprendre l'impatience du Fonds Belval de se doter - enfin - du projet d'une grande signature, alors que les premiers concours internationaux ont couronné les concepts d'architectes luxembourgeois: après Paul Bretz pour les Archives nationales, Arlette Schneiders pour la Pépinière d'entreprises, Françoise Brück et Thomas Weckerle pour l'immeuble administratif, Jim Clemes pour le Lycée technique, faudrait-il aider le destin pour qu'enfin un jury reconnaisse comme meilleur projet, lors d'une procédure anonyme, celui d'un «grand» étranger?

A d'autres moments, on aurait pu rire d'une telle coquetterie. Dans le contexte économique actuel, et ne serait-ce même que par respect pour les architectes luxembourgeois qui ont tous accepté les règles du jeu fixées par l'Etat dont, notamment, une rémunération inférieure à quelque 20 % de leurs collègues allemands par exemple, il s'agirait plutôt d'une injure faite à leur travail. Et pour ce qui est de l'opinion publique, il semblerait qu'elle puisse déjà se faire une idée de la valeur ajoutée des grandes oeuvres des architectes de renom distingués sur le Plateau du Kirchberg: nul ne penserait à retirer son mérite à l'oeuvre d'un Portzamparc ou d'un Perrault. Mais pour une tribune de plus offerte aux grands du métier, combien serait nécessaire aux agences luxembourgeoises la possibilité de croître et grandir dans leur région et, qui sait, être appelés dans les présélections de projets dans d'autres pays de l'Union européenne?

En lançant son programme de politique architecturale, le gouvernement s'engageait à promouvoir la qualité des démarches dans la construction de notre environnement bâti. L'une des premières conditions est d'en gérer la programmation. Il semblerait que celle du Fonds Belval se fasse au mépris tant du contexte économique que de la promotion de l'activité professionnelle locale. Dans une société européenne censée faire le pari du développement de la connaissance pour améliorer la compétitivité, il semble que nous soyons à contre courant. C'est d'autant plus décevant qu'il s'agit ici de donner un cadre à l'Université que tant de ces professionnels appellent de leurs voeux, et exprimer l'image du savoir rassemblé et suscité dans notre pays.

MARCHES PUBLICS

OAI © 03 / 2006

Pour la petite histoire - ou les grands exemples - il semble bien que tout récemment encore, on ait donné à un Wiel Arets (NL) l'occasion de construire des bâtiments sur le site de l'Université d'Utrecht (NL), de même qu'à un Eduardo Soto Moura (P) à l'Université d'Aveiro (P). Le projet pour la Faculté d'architecture de Porto a contribué à la célébrité d'Alvaro Siza, et Karljosef Schattner (D) n'aurait pas gagné la reconnaissance de tous, sans la longue confiance de l'Université d'Eichstätt (D).

Avoir confiance en ses propres talents, telle nous paraît être la première condition de la construction d'une Université, dans ses principes comme dans ses murs. Nous aurions souhaité que cette confiance puisse être la vôtre.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

> Pour le Conseil de l'Ordre Martin LAMMAR, Président

Copie est adressée à MM le Premier Ministre, le Ministre des Classes Moyennes, le Ministre de la Culture, le Ministre des Travaux publics, le Ministre de l'Intérieur et Mme la Secrétaire d'Etat à la Culture, aux 5 groupes politiques ainsi qu'au Recteur de l'Université du Luxembourg.



FUTUR SIEGE DE L'ALIAI / OAI

Suite à plusieurs réunions de préparation, le lancement du projet est prévu pour septembre 2006. Les copropriétaires, à savoir la Fondation ALIAI, l'ALII et l'OAI ont signé une convention portant sur la délégation de la maîtrise d'ouvrage, qui a été confiée au Conseil de l'Ordre en la personne du Président Martin LAMMAR.



Pour mémoire : les lauréats du concours portant sur la conception du futur siège ALIAI / OAI.

1er prix: TETRA ARCHITECTES PAUL KAYSER & ASSOCIES

2ème prix : SCHEMEL WIRTZ ARCHITECTES

3ème prix : ATELIER D'ARCHITECTURE DARIUSZ PAWLOWSKI

Sélectionné: Lurdes DOS REIS NUNES

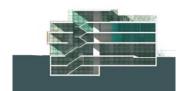
Sélectionné: Tatiana FABECK

Les 44 projets ont été exposés au Centre culturel de Rencontres Abbaye de Neumünster du 20 au 29 juin 2005. Une réception pour tous les membres a été organisée le 27 juin 2005.

Une publication reprenant en détail tous les projets a été éditée et adressée aux membres ainsi qu'aux décideurs au Luxembourg (en tout 3500 envois).

1er Prix: TETRA ARCHITECTES PAUL KAYSER & ASSOCIES LUXEMBOURG







FONDATION

OAI © 03 / 2006

FONDATION DE L'ARCHITECTURE ET DE L'INGENIERIE

16, rue Beck L-1222 Luxembourg Tél : (00352) 42 75 55 Fax : (00352) 42 75 56 office@fondarch.lu www.fondarch.lu

ESPACE D'UNE VIE

PRESENTATION DES MEMBRES HONORAIRES DE L'OAI



1. Loschetter Léon, architecte né le 11.11.1917 à Luxembourg Retraité depuis juin 1993



Gillardin Constant, architecte né le 24.05.1924 à Pétange Retraité depuis 1988



Mousel Michel, architecte né le 18.02.1926 à Heisdorf Retraité depuis 1999



Muller-Schori Hubert, ingénieur-conseil né le 20/04/1932 à Kleinbettingen Retraité depuis 1999



Schroeder Florent, ingénieur-conseil né le 21.08.1933 Retraité depuis septembre 2005



Schroeder Prosper, ingénieur-conseil né le 28.10.1934 Retraité depuis fin 2003



Schumacher Pierre, architecte né le 01.03.1936 à Luxembourg Retraité depuis décembre 1995



Baldauff Roland, architecte né le 20.03.1936 à Luxembourg Retraité depuis mars 2001



Gehl Lucien, ingénieur-conseil né le 17.09.1938 à Luxembourg Retraité depuis février 2002



10. Wiesen Albert, ingénieur-conseil né le 11.08.1939 à Wiltz Retraité depuis 2002

L'architecte Romain HOFFMANN présentera dans les prochaines éditions du bulletin les activités professionnelles des membres honoraires de l'OAI.

CALENDRIER SELECTION DES PRINCIPALES ACTIVITES OAI **DU 1^{ER} OCTOBRE 2005 AU 20 MARS 2006**

06/10/05, 15/11/05	Réunions au Ministère des Travaux publics / élaboration du projet de RGD Concours
7/10/05, 14/10/05, 21/10/05,	Formation OAI Constructions et Energies au CRP-HT
11/11/05, 18/11/05, 25/11/05, 09/12/05, 16/12/05, 17/02/06	
10/10/05, 24/10/05, 07/11/05,	Réunions du Conseil de l'Ordre
21/11/05, 05/12/05, 19/12/05,	
09/01/06, 23/01/06, 06/02/06,	
20/02/06, 06/03/06, 20/03/06 10/10/05, 19/12/05, 17/01/06,	Réunions du Comité des Architectes
14/02/06, 13/03/06	Reunions du Connte des Architectes
13/10/05	Réunion au Ministère de la Justice / Fondation ALIAI
15-23/10/05	FIL / stand d'information axé sur les Guides OAI 2006
18/10/05	Conférence de presse 15 ans OAI et Guides Références 2006
19/10/05, 14/12/05, 19/12/05, 01/02/06, 15/03/06	Réunions de la Commission OAI « Inscriptions »
24/10/05, 07/12/05	Réunion au Ministère de l'Intérieur / Loi « Aménagement Communal et
	Développement Urbain », Liste PAG
27/10/05	Assemblée Générale de l'OAI au Théâtre National de Luxembourg
08/11/05, 07/12/05, 19/01/06, 10/03/06	Réunions de la Commission OAI « Promotion / Publication »
11/11/05, 20/01/06, 17/02/06	Réunions de la Commission OAI « Respect des Réglementations »
17-18/11/05	Foire de l'Etudiant
18-19/11/05	Assemblée générale du CAE au Luxembourg
18/11/05	Réunion « EUROKA, Coopération transfrontalière »
25/11/05	Palais Grand-Ducal : nouveaux membres OAI reçus en audience par SAR le Drand Duc
30/11/05, 12/01/06	Projet 2007 SNJ / OAI Festival des Cabanes : réunions de préparation
08-09/12/05	Réunion du Conseil d'Administration de l'EFCA au Luxembourg
22/12/05, 17/01/06, 19/01/06	Réunions au Ministère du Logement / carnet de l'habitat
22/12/05	Assemblée Générale FTI
10/01/06	Réunion ALI / OAI / Processus de Bologne ; Directive européenne « Qualifications professionnelles »
11/01/06	Réunion avec la Fondation ALIAI : siège
12/01/06	Réunion avec les responsables d'« Adato »
25/01/06	Réunion avec le Ministre des Travaux publics / négociation contrats-types
02/02/06	Conférence de presse signature convention Adato / OAI
06/02/06	Réunion de concertation avec les responsables de l'asbl AULa (Aménageurs et Urbanistes du Luxembourg)
08/02/06	Réunion avec le Conseil de Presse / présence de l'Architecture / Ingénierie dans la presse écrite
08/02/06, 07/03/06	Réunion ALAI/ALII/OAI <mark>future siège ALIAI / OAI</mark>
13/02/06	Réunion du Comité des Ingénieurs-Conseils
06/03/06	Réunion de la Chambre des Métiers, de la Chambre de Commerce et de l'OAI avec le Ministre des Travaux publics au sujet du PPP « Public Private Partnership »
16/03/06	Réunion au Ministère des Travaux publics au sujet de la renégociation des contrats- types pour le secteur étatique.
17/03/06	Réunion du comité de pilotage des formations continues OAI avec les délégués du Centre de Recherche Public Henri-Tudor
20/03/06	Concertation avec les responsables de l'asbl des paysagistes au Luxembourg
23,03,00	ALIAI : Association Luxembourgeoise des Ingénieurs, Architectes et Industriels ALII : Association Luxembourgeoise des Ingénieurs Industriels. CAE : Conseil des Architectes d'Europe CRP-HT : Centre de Recherche public Henri Tudor FAI : Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie FTI : Fédération des Travailleurs Intellectuels Indépendants

FTI : Fédération des Travailleurs Intellectuels Indépendants IFSB : Institut de Formation du Secteur Bâtiment SNJ : Service National de la Jeunesse

CALENDRIER DES ACTIVITES A VENIR

Calendrier 2006 des principales activités de promotion de l'OAI

RSVP avant le 15 avril 2006.

RSVP avant le 28 avril 2006.

RSVP avant le 15 mai 2006.

RSVP avant le 31 mai 2006.

Appel aux membres OAI pour participer aux activités de promotion de l'Ordre en 2006-2007 (cf Newsletter OAI / mars 2006)

Afin de vous donner dès à présent la possibilité de choisir les activités de promotion OAI auxquelles vous voudriez bien participer en 2006-2007, voici pour mémoire des informations quant aux fiches (*) « appel à propositions » (**) pour :

- > Luxembourg/Grande Région, Exposition EUROKA «L'Architecture au fil de la vie» en 2007
- > Oeko-Foire du 15 au 17/09/2006, Exposition OAI «Réalisations écologiques» (stand avec CRP Henri Tudor)
- Semaine Nationale du Logement du 28/09 au 02/10/2006, Exposition OAI
 « Réalisations exemplaires dans le domaine du logement » en collaboration avec le Ministère du Logement
- > Projet 2007 SNJ / OAI, Festival des Cabanes

Le projet Service National de la Jeunesse/OAI a été retenu par l'asbl Luxembourg Capitale européenne de la Culture 2007.

Etablissement d'une liste de membres OAI disposés à assister les groupes de jeunes lors de la sélection finale de leur projet à soumettre au comité de sélection.

- (*) Fiches (sous format Word) disponibles sur le Forum Membres du site www.oai.lu, rubrique « Actualités et Communication » => « Envois OAI aux membres »
- (**) Possibilité de remettre plusieurs réalisations par membre ; les propositions non retenues sont rééligibles pour une prochaine activité de l'Ordre.
- > Réunions des Comités cf p 26
- > Programme des formations cf p 15

15 au 17/09/06 21 au 24/09/06

- > Oeko-Foire
- > Voyage d'études à Turin

Le groupe de travail OAI ad hoc élabore actuellement le programme des visites.

Vu l'horaire des vols, le départ a été avancé au jeudi soir 21/09/06.

28/09 au 02/10/06

14 au 22/10/06

26/10/06

> Semaine Nationale du Logement

> Foire d'Automne

> Assemblée Générale OAI (17h30)

9 et 10/11/06 > Foire des Etudes



COMITES - COMISSIONS

OAI © 03 / 2006

COMITES ET COMMISSIONS DE L'OAI

COMITE DES ARCHITECTES activités relancées

Voici la nouvelle composition

Comité de la section des Architectes :

Président: Martin LAMMAR,

Secrétaire général : Georges LAMESCH,

Trésorier: Louis WEISGERBER.

Membres : Marie-Hélène LUCAS, Claudine AREND, Tom BEILER, Thierry CRUCHTEN,

Nico ENGEL, Claude SCHMITZ, Bob STROTZ, Elisabeth TEISEN, Isabelle VAN

DRIESSCHE

Membres invités : Enzio ALLEVA, Jean-Paul CARVALHO, David HENSCHEN, Dave LEFEVRE, Shaaf MILANI-NIA, Max VON ROESGEN, Jean-Claude WELTER, Patrick WIRTZ

Prochaines réunions

11/04/06, 16/05/06, 20/06/06, 19/09/06, 17/10/06, 14/11/06, 12/12/06 au Foyer Technique (ALIAI) : 4 - 6, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Luxembourg de 18h à 20h.

Les membres architectes sont les bienvenus aux réunions du comité.

Les nombreux axes de travail soulevés lors des premières réunions ont été structurés selon les domaines de réflexion ci-après :

1. PRATIQUE PROFESSIONNELLE

1.1 Prestation de services

Constitution d'un groupe de travail qui traite les thèmes ci-après : début du contrat, facturation de l'avant-projet, lutte contre le dumping; formation concours, type de concours

Délégués : Tom BEILER, Jean-Paul CARVALHO, David HENSCHEN, Bob STROTZ, Jean-Claude WELTER, Isabelle VAN DRIESSCHE

1.2 Conditions d'exercice

Constitution d'un groupe de travail qui traite les thèmes ci-après : contenu du stage, formation des jeunes Délégués : Claudine Arend, Shaaf MILANI, Enzio ALLEVA, Max VON ROESGEN, Dave LEFEVRE

2. PROGRAMME DE POLITIQUE ARCHITECTURALE

Déléguées : Marie-Hélène LUCAS, Lisi TEISEN, Shaaf MILANI, Carole SCHMIT

3. COMMUNICATION ET PROMOTION

Délégués : cf Commission OAI « Promotion/Publication » (p27).

COMITE DES INGENIEURS-CONSEILS

Voici la nouvelle composition

Président : Gaston FLESCH

Secrétaire général : Jacques WEYLAND

Trésorier : Jeannot KOCH

Membres: Marcel HETTO, Marc JUNCKER, Félix PECKELS, Jean-Luc WAGNER,

Robert WILMES

Prochaines réunions

15/05/06, 17/07/06, 02/10/06 au secrétariat OAI.

Il est loisible aux membres d'adresser au secrétariat de l'OAI leurs suggestions ou

questions de préférence une semaine avant les réunions du comité.

COMITES - COMISSIONS

OAI © 03 / 2006

COMMISSIONS, GROUPES DE TRAVAIL, DELEGATIONS ET AFFILIATIONS DE L'OAI

La liste des commissions, groupes de travail, délégations et affiliations de l'OAI a été mise à jour et elle est disponible sur le site Internet www.oai.lu, Forum membres, rubrique « Actualités, Communication ».

Extrait sommaire:

1	Commissions de l'OAI	4
2.	Groupes de travail de l'OAI	12
3.	Délégations de l'OAI	45
4.	Affiliations de l'OAI	19

COMMISSIONS PERMANENTES DE L'OAI:

Organes auxquels le Conseil de l'Ordre ou les comités font régulièrement appel pour des matières relevant des différents domaines de la profession.

- 1.1. Commissions architectes / ingénieurs-conseils
 - 1.1.1. Inscriptions
 Koch Jeannot, Lamesch Georges, Hurt Pierre
 - 1.1.2. Respect des réglementations : intégration des professions connexes Flesch Gaston, Jaaques Victor, Massard René, Weber Perry, Wilmes Robert, Wirtz Patrick, Hurt Pierre
 - 1.1.3. Promotion / Publication Chruchten Thierry, Engel Nico, Knepper Michel, Lucas Marie-Hélène, Milani-Nia Shaaf, Stefanetti Gabriella, Weisgerber Louis, Winbomont Dany, Hurt Pierre
 - 1.1.4. Attribution des missions d'architecte et d'ingenieur (concours,...) Koch Jeannot, Lamesch Georges, Lucas Marie-Hélène, Reuter Georges, Schemel Carlo, Van Driessche Isabelle, Weber Perry, Zeyen Chantal, Hurt Pierre



OAI @ 03 / 2006

TABLEAU DE L'ORDRE

TABLEAU DE L'ORDRE

STATISTIQUES DES INSCRIPTIONS EN DATE DU 9 MARS 2006

Tableau de l'Ordre

Nombre de personnes physiques :

membres obligatoires et facultatifs Architectes: 698
Ingénieurs-conseils: 271
membres honoraires 10
stagiaires 9
membres n'exerçant pas 33
Total membres OAI: 1021

Section des architectes

Membres obligatoires :

Bureaux d'architectes : 507
> Siège social au Luxembourg: 384
> Siège social à l'étranger, exerçant occasionnellement au Lux.: 123

Section des ingénieursconseils

Membres obligatoires:

Bureaux d'ingénieurs-conseils : 156
> Siège social au Luxembourg : 130
> Siège social à l'étranger, exerçant occasionnellement au Lux.: 26

Effectif des bureaux ayant leur siège au Luxembourg

Rem : effectif = associés + employés

Bureaux d'architecture : 1761 Bureaux d'ingénierie : 1684

Statistiques par nationalités en date du 9 mars 2006

ARCHITECTES: Membres obligatoires:

7 111 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 1	michigaton con i		
Nationalités	Siège au Luxembourg	Siège à l'étranger	Total
Luxembourg	213 (48,52%)	6 (04,58%)	219 (38,42%)
Belgique	89 (20,27%)	65 (49,62%)	154 (27,02%)
Allemagne	51 (11,62%)	46 (35,11%)	97 (17,02%)
France	26 (05,92%)	8 (06,11%)	34 (05,96%)
Autres	60 (13,67%)	6 (04,58%)	66 (11,58%)
Total	439	131	570

INGENIEURS-CONSEILS : Membres obligatoires :

Nationalités	Siège au Luxembourg	Siège à l'étranger Total	
Luxembourg	89 (54,60%)	1 (03,23%) 90 (46,39%	6)
Allemagne	38 (23,31%)	22 (70,97%) 60 (30,93%	6)
Belgique	20 (12,27%)	5 (16,13%) 25 (12,89%	6)
France	9 (05,52%)	1 (03,23%) 10 (05,15%	6)
Autres	7 (04,29%)	2 (06,45%) 9 (04,64%	6)
Total	163	31 194	

IMPRESSUM: EDITEUR: OAI ORDRE DES ARCHITECTES ET DES INGENIEURS-CONSEILS GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG / CONSEIL DE L'ORDRE: PRESIDENT: Martin LAMMAR / VICE-PRESIDENT: Gaston FLESCH / SECRETAIRE GENERAL: Georges LAMESCH / TRESORIER: Jeannot KOCH / MEMBRES: Marie-Hélène LUCAS, Louis WEISGERBER, Jacques WEYLAND / REDACTION / PHOTO: Pierre HURT, DIRECTEUR / HEURES D'OUVERTURE: DU LUNDI AU VENDREDI DE 8.30 A 12.00 HRS ET DE 13.00 A 17.00 HRS / ADRESSE: 8, RUE JEAN ENGLING / L-1466 LUXEMBOURG / TELEPHONE: +352 42 24 06 / FAX: +352 42 24 07 / E-MAIL: oai@oai.lu / WEB: www.oai.lu / CONCEPTION: ROSE DE CLAIRE, DESIGN. / IMPRESSION: IMPRIMERIE SAINT-PAUL / TIRAGE: 2000 EXEMPLAIRES